



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2015

Le jeudi 25 février 2016 à 19h30, à l'espace des Saints Anges situé au 272 avenue de Mazargues - 13008 MARSEILLE, le président Jean-Claude GRAND déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire et remercie les présidents de clubs et les membres du Comité Directeur d'être présents (12 Clubs soit 59 Voix – liste annexée au présent P.V.).

Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation du procès-verbal de l'AG 2014 : **adopté à l'unanimité.**

A. Rapport moral fait par le président.

On observe une légère diminution du nombre de licenciés par rapport à l'année précédente : 13 licenciés de moins dans le département répartis comme suit :

- 1 263 de moins de 18 ans
- 1 158 de plus de 18 ans
- 41 licences découvertes

B. Rapport d'activité fait par le président.

1. La formation

Le Comité Départemental continue de participer financièrement à hauteur de un tiers du prix des formations sur l'année 2015, pour un budget total de 2 000 €.

Les demandes de prise en charge doivent être faites auprès du Comité Départemental, qui vérifiera si le club n'a pas déjà bénéficié d'une subvention auprès d'un autre organisme pour la formation effectuée.

En 2015, un seul club a bénéficié de l'aide.

Pour 2016, les clubs ainsi que le Comité ne pourront plus demander une aide financière, dans ce domaine, au CNDS, le Comité Régional ayant le monopole de la formation.

2. La salle fédérale d'escalade

Les travaux au sein des Saints –Ange ont débuté en janvier 2016.
Selon le phasage des travaux, nous devrions pouvoir commencer le montage de l'arche extérieure en mai, et l'aménagement de la salle de blocs en juin.

L'arche extérieure sera réalisée par la société JeGrimpe et la salle de blocs par Monsieur Pierre Œuf.

Nous espérons donc une réouverture pour septembre 2016.

Les membres du Bureau sont en réflexion pour la gestion future de la salle et les différentes options qui s'offrent au CD.

En effet, quatre options sont envisagées :

- La gestion exclusive de la salle par le CD
- La gestion exclusive de la salle par un prestataire privé
- La gestion exclusive de la salle par un club de la fédération
- La gestion partagée entre le CD et un club de la fédération.

Pour l'instant, le Président envisage sérieusement la dernière option, et va commencer à envisager les différents termes du partenariat. Les conditions seront discutées et votées en Comité directeur ou en AG extraordinaire. Le club ayant logiquement retenu l'attention du Président est le BMC dont les locaux se trouvent à côté de BAG.

3. Le mur mobile

Le CD13 disposait d'un ensemble de douze ans d'âge constitué d'une camionnette et d'un mur mobile d'escalade. Devant les nouvelles contraintes réglementaires d'acheminement (minimum permis BE obligatoire) et d'encadrement de cette structure, le CD ne disposait plus des ressources humaines nécessaires pour en assurer les diverses prestations payantes dans des conditions de sécurité acceptables.

De ce fait, il a été proposé à tous les clubs d'acquérir cet ensemble contre une somme modique (dans la mesure où le club offrait toutes les garanties pour assurer des prestations de qualité tant au niveau de l'encadrement que de la sécurité).

Il convient de savoir que cet ensemble nécessitait au minimum cinq à sept mille euros de réparations et d'aménagement pour une mise à niveau et une certification éventuelle.

Un seul club a fait une proposition, l'ensemble a donc été vendu pour 2000 euros au club Auriol Aventure.

4. Sites naturels

Un salarié du CD est mobilisé pour s'occuper de la gestion des sites naturels, il s'agit de Vincent VILMER employé en CDI à temps partiel, 26 heures.

La part financière consacrée aux sites naturels est une partie importante du budget du CD, puisqu'il s'agit d'une des priorités pour nous. Une partie du budget provient de la vente des topos et des subventions.

Nous avons demandé une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la sécurisation des voies d'escalade existantes sur différents sites. Le Conseil Départemental nous a donc octroyé une subvention d'investissement d'un montant de 10 700 euros. Le CNDS nous verse également une subvention de 8 000 euros pour les sites naturels mais qui reste cependant minime par rapport aux dépenses engendrées. Nous avons ainsi rééquipé ou aidé au rééquipement sous forme de matériel, de nombreuses voies sur les sites des Calanques, des Alpilles, de la Sainte Victoire, de la Sainte Baume, de La Ciotat, de Châteauneuf les Martigues, et plusieurs autres falaises du département.

Afin d'élargir le nombre de bénévoles compétents pour aider à entretenir nos voies d'escalade, une formation « équipier de sites naturels » a profité à 9 licenciés en Avril 2015.

De même après un rapprochement amical entre le CD13FFME et le CD13FFCAM, le CAF en coordination avec nous va s'investir dans l'entretien des sites conventionnés ou pas. Nous surveillons étroitement le problème de corrosion des amarrages dans les Calanques en réalisant les premières vérifications.

Un réseau conséquent de grimpeurs impliqués dans l'équipement et le système d'alerte du site internet de la FFME nous permettent d'agir assez rapidement sur les problèmes touchant les voies d'escalade. Il s'agit de petites purges, problèmes sur des points, des relais incomplets, nidification de rapaces ...

Quelques accès aux sites ont été revus à Meyrargues (Secteur Marine), La Ciotat ainsi que des portions de sentiers dans les Calanques. Ce travail a été fait en partenariat avec l'ADDAP 13.

Nous participons aux nombreuses concertations avec les différents PNR, communes et gestionnaires de sites naturels, afin de prévenir tous problèmes touchant les sites d'escalade.

5. Rappel de la politique conduite par le Comité départemental FFME des Bouches du Rhône en matière de conventionnement des sites naturels.

En l'absence d'une doctrine nationale claire, il convient de rappeler que la politique conduite par le CD13 est dictée par le bon sens.

De ce fait, au vu des règles et obligations de maintenance des sites sportifs conventionnés, nous sommes dans l'obligation de réduire le nombre de sites d'escalade rentrant dans le champ des conventions actuelles. En effet, cette convention des sites sportifs a été « si bien faite » qu'au moindre accident (hors faute lourde de la cordée) elle désigne un coupable « la FFME »...alors qu'en l'absence de convention, il n'a jamais été démontré que le propriétaire était responsable et encore moins coupable.

Donc le fait d'inciter, depuis de nombreuses années, les propriétaires à signer des conventions très détaillées pour les déresponsabiliser, alors qu'ils ne l'étaient pas particulièrement, ne nous semble pas avoir été très judicieux, d'où le changement actuel de politique, permettant ainsi d'éviter que la FFME soit de fait coupable.

En cas d'une hypothétique recherche de responsabilité, cette dernière sera ainsi plus objective et partagée entre les divers protagonistes, et plus particulièrement avec le pratiquant (dans la mesure où le danger auquel il s'expose n'excède pas celui auquel il peut légitimement s'attendre.)

Par contre, hors sites sportifs conventionnés, l'établissement d'une forme contractuelle entre les usagers et les propriétaires est indispensable pour la gestion pérenne du site. Nous sommes donc sur des pistes de conventions ou de contrats d'usage et d'entretien ne faisant pas référence à un classement ou à une responsabilité, ceci tendrait ainsi à responsabiliser les pratiquants.

Ce reclassement impose, quand même, une maintenance matérielle non normative des sites non sportifs avec des financements provenant des topos, des subventions d'équipement et dans l'avenir le PDESI permettant la gestion et l'aménagement des sites de sports de nature.

En matière de topos, notre partenariat se poursuit avec les clubs des Alpilles avec une régularisation des comptes par convention financière. En ce qui concerne celui des Calanques nous accompagnons la rédaction de cette nouvelle édition envisagée pour l'automne 2016.

6. Compétition

Le 6 décembre 2015 a eu lieu le premier championnat départemental de bloc à la salle Grimper à Aix Les Milles.

Ce championnat a regroupé 120 participants dont certains d'un niveau national ce qui a donné une compétition très relevée (un peu trop peut-être).

Pour la réussite de ce championnat nous pouvons remercier le club de l'AS GRIMPER qui s'est occupé de l'organisation de la compétition avec l'appui de bénévoles du CD et d'autres clubs.

Le 26 mars ou le 27 mars 2016 doit avoir lieu le championnat départemental de difficulté à la salle d'escalade d'Auriol. Le CD 13, aidé par le club Auriol Aventure doit se charger de l'organisation du championnat, mais des incertitudes subsistent.

Le CD est partenaire de la coupe des Minots organisée par les clubs et qui a connu un franc succès en 2015 et qui sera reconduite en 2016.

7. Développement durable

Nous avons participé en Mai dernier à l'opération « Calanques propres » en œuvrant sur la Gardiole et le Cap Morgiou – Merci à l'association « les Grimpeurs » et au club « CIME » L'opération « Calanques propres » mobilise peu de clubs et de licenciés. Nous devons communiquer un peu plus à ce sujet.

La prochaine action devrait se dérouler le 28 mai 2016.

8. Subventions

Nous avons reçu au titre de l'année 2015 les subventions suivantes :

- 13 000 euros du Conseil Départemental 13 pour le fonctionnement général du Comité
- 19 000 euros du CNDS : pour l'organisation et les déplacements en compétition (9000 €) ; pour la sécurisation et l'équipement des voies en sites naturels (8 000 €) et pour l'aide à la formation (2000 €).
- 10 700 € du Conseil Départemental 13 pour la mise en sécurité de certaines voies en sites naturels (pack sécurité).

Nous allons cette année, débloquer les subventions consacrées à la rénovation de BAG à hauteur de 150 000 euros.

C. Rapport financier.

Le bilan comptable a été réalisé par le Cabinet d'Expertise comptable Jocelyne BATTISTA qui constate un déficit de 21564 euros, un mieux par rapport à la situation comptable de 2014. Malgré le déficit, Madame BATTISTA trouve une gestion relativement saine dans la mesure où le CD n'a pas de dette. Les dépenses ont été restreintes au mieux cette année, et concernent uniquement les rémunérations et charges du personnel, ainsi que l'achat de matériel et la rémunération de prestataires pour l'entretien et le rééquipement des falaises.

Le déficit du CD vient du fait que les rentrées d'argent sont moindres : BAG est actuellement fermée, nous avons dû nous séparer du mur mobile, seul le topo des Alpilles est une ressource.

Il va donc falloir affecter une partie des fonds de réserve afin de compenser le déficit. Quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

Nous espérons tendre vers un résultat comptable positif pour 2017, puisque BAG devrait ouvrir pour septembre 2016 et la nouvelle édition du topo des Calanques devrait sortir à l'automne 2016. Les rentrées de fonds ne se feront donc qu'en 2017. Nous allons donc essayer de limiter au maximum le déficit pour 2016.

Le budget prévisionnel 2016 a été voté : unanimité pour, pas de vote contre et pas d'abstention.

Election des représentants à l'AG nationale de Strasbourg les 16 et 17 avril 2016.

L'AG valide la proposition d'envoyer des représentants à l'AG nationale.

2 candidats représentant le Comité Départemental sont désignés par l'AG : Jean Claude GRAND et Marc DEWILDE

2 candidats suppléants sont désignés par l'AG : Georges TUSCAN et André BERNARD

D. Vote sur le montant de la cotisation Départementale 2016/2017

Le président et son Bureau proposent que la part départementale sur le prix de la licence 2016/2017 reste inchangée, soit 2.5 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00, une collation est servie aux participants.

Pour le Président
Jean-Claude GRAND

A blue ink signature of Jean-Claude GRAND, consisting of several horizontal and vertical strokes.

Pour le secrétaire
Marc DEWILDE

A blue ink signature of Marc DEWILDE, written in a cursive style.